

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 17 octobre 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Monot, M. Sadi, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Molossi
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Guiraud, M. Constant, M. Duprey, Mme Choulet



Délibération n° 18-03 du 17 octobre 2024

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU GOLF DÉPARTEMENTAL DE LA POUDRERIE – AVENANT AU CONTRAT

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n° 13-01 du 21 septembre 2017 décidant de déléguer l'exploitation du centre équestre départemental Georges-Valbon - La Courneuve et du centre départemental d'initiation au golf de La Poudrerie,

Vu la délibération du Conseil départemental n°13-02 du 5 avril 2018 attribuant à l'UCPA Sport Loisirs la concession de service public pour l'exploitation du centre départemental d'initiation au golf de La Poudrerie à Livry-Gargan pour une durée de huit ans,

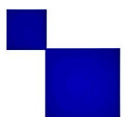
Vu la concession de service public n°20 189 300 002 228 pour l'exploitation du centre départemental d'initiation au golf de La Poudrerie à Livry-Gargan, conclue avec l'UCPA Sport Loisirs,

Vu les demandes formulées par l'association UCPA Sport Loisirs,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant, dont le projet est ci-annexé, et son annexe relatifs à la concession de service public pour l'exploitation du golf départemental de La Poudrerie,



- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.